



Processus d'accompagnement d'un projet d'une collectivité par la DANE



« En tant que collectivité, vous souhaitez organiser un challenge, un concours, une dotation de matériel sur projet ou pour tous les établissements ? La DANE de Versailles est là pour vous accompagner et former les enseignants aux usages pédagogiques numériques transversaux en lien avec vos projets. »

L'académie de Versailles accompagne l'ensemble des personnels dans leur développement professionnel. Les formations individuelles et les FIL assurées par la DANE permettent aux enseignants de **s'emparer de la culture du numérique et de renouveler leurs pratiques pédagogiques** tant dans les temps en présence que pour l'enseignement à distance, avec au cœur de leurs objectifs, **la réussite et l'engagement des élèves**. Ces formations s'organisent en cohérence avec les projets numériques des établissements et les politiques éducatives des collectivités territoriales qui assurent le financement des équipements.

Les objectifs visés, les contenus étudiés et les modalités de formation mises en œuvre **sont en adéquation avec [le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#)**.

« Afin que cet accompagnement et ces formations puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, la DANE et l'E AFC sont contraintes de respecter un rétro-planning strict permettant de convoquer les enseignants du second degré sur les temps d'enseignements. »

Dès la création du projet, il est nécessaire de travailler le plus tôt possible conjointement avec la DANE pour :

1. co-construire le contenu pédagogique
2. définir les modalités d'accompagnement et de formation en lien avec le projet
3. anticiper la communication aux établissements
4. organiser le rétro-planning

1. Le contenu pédagogique

En fonction de l'objectif du projet, il est nécessaire de connaître le contenu des thématiques et les objectifs du partenariat souhaité. Cela permettra de co-construire les modalités d'accompagnement et d'explicitier le périmètre des actions de chacun des partenaires. en œuvre.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Les différentes modalités d'accompagnement

Accompagnement du projet global par un chargé de mission de la DANE

Un chargé de mission de la DANE peut apporter son **expertise pédagogique** de la construction du projet, à son évaluation en passant par sa mise en œuvre. Il pourra travailler aux côtés des personnels de la collectivité à la conception du projet, à l'organisation et l'accompagnement.

Pour cela, il suffit de [contacter](#) la direction de la DANE afin de proposer la thématique ou les lignes directrices du projet pour qu'un membre de la DANE puisse être missionné sur le suivi du dossier.

Formation des référents des projets des établissements

La DANE a la possibilité de former 1 ou 2 personnes par établissements en les regroupant dans un des 15 médiapôles de l'académie (salle de formation) situés au plus proche des stagiaires. Cette formation permet **d'apporter** à un groupe d'environ 15 référents, **les connaissances nécessaires** aux porteurs de projet de chaque établissement afin qu'il soit en mesure **d'impulser les actions** localement, **de gérer ou administrer les équipements ou services reçus**.

Formation des équipes pédagogiques de chaque établissement

La DANE a la possibilité de former un groupe de 15 à 20 enseignants par établissement (ou inter-établissements) sur les premiers usages pédagogiques. Cette formation d'une durée généralement de 2 demi-journées permet une première prise en main des équipements et services et la conception d'une séance pédagogique à mettre en œuvre avec les élèves. L'objectif principal étant **d'impulser les usages pédagogiques**.

Pour ces deux dernières modalités, le contenu, la durée et les modalités seront à co-construire lors de la conception du projet. Chaque temps de formation peut être pris en charge par des formateurs de la DANE ou co-animé avec un partenaire ou un personnel de la collectivité en fonction du projet.

3. La communication aux établissements

Lors de la phase de communication de la collectivité à destination des chefs d'établissements, au-delà de l'importance de l'explicitation de ce travail en partenariat, **les modalités d'accompagnement et de formation, doivent être clairement explicitées** :

1. durée des temps de formation ;
2. période de l'année (idéalement les dates) ;
3. nombre de personnes formées dans l'établissement ;
4. modalités d'inscriptions.

« En effet, aucun enseignant ne peut être convoqué à une formation sans que le chef d'établissement les ait inscrit lui-même en ayant préalablement connaissance de l'ensemble de ces éléments. »



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le partage de ces informations en amont des inscriptions permet de recueillir les inscriptions des enseignants une seule fois pour l'ensemble du projet.

Pour le recueil des inscriptions des enseignants en vue d'une formation, **il est impératif de recueillir leur adresse académique** (nom.prenom@ac-versailles.fr) afin de pouvoir les ajouter comme stagiaire au dispositif de formation et leur permettre de recevoir leurs convocations via leur établissement de rattachement administratif.

4. Le rétroplanning

Pour toute formation nécessitant la convocation des enseignants du second degré sur temps scolaire, certains pré-requis sont incontournables :

1. les chefs d'établissements doivent avoir connaissance des objectifs, de la durée et de la période de la formation en amont de l'inscription des enseignants ;
2. le recueil des inscriptions doit donc être fait auprès du chef d'établissement dans le respect des délais inhérents au rétroplanning ;
3. pour chaque stagiaire, il est impératif de recueillir son adresse académique (prenom.nom@ac-versailles.fr) ;
4. la formation peut ouvrir pour un groupe d'environ 15 personnes.

1^{ère} hypothèse : La communication initiale du lancement du projet a été co-construite avec l'ensemble des éléments

La collectivité a lancé le projet en intégrant, dès son lancement, les incontournables ci-dessus. Elle a recueilli auprès des chefs d'établissement l'inscription d'enseignants ou d'équipes enseignantes participant au projet. La DANE peut utiliser directement la liste des personnes inscrites au projet pour les convoquer à une formation. Les groupes sont à définir au moins 4 semaines avant le début de la formation pour permettre aux services de l'EAFC de générer les convocations à destination des enseignants et que celles-ci arrivent au moins 15 jours avant le début de la formation.

Une fois les convocations éditées, il n'est pas possible d'ajouter de nouveaux stagiaires.

J-4 semaines

- Constitution des groupes, finalisation des choix de dates, choix des formateurs
- Edition de la fiche de liaison pour l'EAFC

J-3 semaines

- Traitement des fiches de liaison par l'EAFC

J-2 semaines

- Envoi des convocations aux établissements



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2^{ème} hypothèse : Le recueil des participants au projet n'a pas permis de communiquer les éléments incontournables à la mise en place de la formation.

La DANE crée, en parallèle du projet, un dispositif de formation. Elle le communique aux établissements concernés au moins 8 semaines avant la date ou période pressentie (hors vacances scolaires).

Lors du lancement de cette formation, l'ensemble des éléments sont communiqués : objectif de la formation, durée, dates ou période.

Les chefs d'établissements disposent de 3 semaines minimum pour inscrire les enseignants concernés par le projet.

Suite à la clôture des inscriptions, les groupes sont constitués et les dates fixées le cas échéant. Les documents administratifs sont communiqués à l'E AFC pour la génération des convocations et l'envoi de celles-ci aux stagiaires au moins 15 jours avant le début de la formation.



« Pour tout complément d'informations, la DANE reste à votre disposition. N'hésitez pas à [contacter](#) David LATOUCHE ou Fabrice LEMOINE, adjoints au DAN. »